

## **Service de mise en relation Baby sitters /Parents**

### **Mis en place par le service Information Jeunesse de CŒUR de SAVOIE**

#### CHARTRE du SERVICE BABY SITTING

Ce service gratuit mis en œuvre par le service Information Jeunesse de la CCCDS (PIJ) a pour but de **faciliter la mise en relation entre les jeunes Baby Sitter du territoire (16/25 ans) et les parents du territoire**. Cela répond à la forte demande des jeunes qui recherchent un petit job et qui souhaitent ainsi se faire une expérience professionnelle en particulier en matière de garde d'enfants.

Toutefois le PIJ Cœur de Savoie n'est pas une agence de baby sitting et ne gère ni les contrats, ni la rémunération, et encore moins la sélection des jeunes baby sitters. De ce fait la CCCDS, décline toute responsabilité dans les litiges pouvant intervenir entre les 2 parties (Cf décharge en Pj)

Les jeunes et les familles souhaitant s'inscrire à ce dispositif doivent se rendre au PIJ Cœur de Savoie (Place Albert Serraz à Montmélian) afin de rencontrer la référente information jeunesse pour obtenir les informations sur le fonctionnement du service.

Pour un bon fonctionnement il est important que les informations diffusées aux familles ou aux jeunes soient à jour, par conséquent il est nécessaire de bien rendre compte à la référente du PIJ de tout changement.

Un listing anonyme des baby sitters sera accessible aux parents sur notre site internet. Pour obtenir les contacts il faudra vous les procurer auprès de la référente Information Jeunesse (en cas d'absence le coordonnateur jeunesse).

Dans le cadre de ce dispositif :

#### **Les parents s'engagent à :**

- ✓ Avoir une responsabilité civile à jour (souvent intégré au contrat multirisque habitation).
- ✓ Respecter le droit du travail en vigueur (le travail au noir ou dissimulé est interdit en France.)
- ✓ Déterminer au préalable et en accord avec le ou la baby sitter toutes les modalités de garde (arrivée, horaires, tarifs...) et transmettre les informations relatives a(ux) enfant(s) à garder : l'âge du(des) enfant(s), le nombre d'enfants, les éventuelles difficultés ou particularités de santé, leurs habitudes... afin d'éviter des difficultés et/ou conflits.
- ✓ Respecter les horaires définis avec le baby sitter.
- ✓ Rester joignable dans la mesure du possible pendant toute la période de garde.
- ✓ Respecter cette présente charte.

#### **Les baby sitters s'inscrivant à ce service intercommunal s'engagent à :**

- ✓ Avoir une assurance « responsabilité civile » à jour.
- ✓ Déterminer au préalable et en accord avec les parents toutes les modalités de garde (arrivée, horaires, tarifs...) et recueillir les informations relatives a(ux) enfant(s) à garder : l'âge du(des) enfant(s), le nombre d'enfants, les éventuelles difficultés ou

particularités de santé, leurs habitudes... afin d'éviter des difficultés et/ou conflits.  
Respecter le domicile des parents et leur vie privée.

- ✓ Veiller à la sécurité physique, affective et morale des enfants et tenir compte des recommandations des parents.

Ces 3 articles sont réciproques pour les parents des enfants

- ✓ Honorer les RDV (entretiens, gardes) pris avec les parents ou prévenir le plus en amont possible en cas d'empêchement.
- ✓ Prévenir le PIJ en cas de changements dans ses disponibilités (pour une mise à jour du fichier efficace).
- ✓ A respecter cette présente charte.

### **La Communauté de communes s'engage :**

- ✓ A actualiser les fichiers des bases de données et à répondre aux sollicitations des parents ou baby sitters inscrits dans ce service afin de faciliter leurs mises en relations.
- ✓ A informer les parents et baby sitters sur les modalités légales de recrutement (pour les baby sitters et les parents).

### **Je suis PARENTS**

NOM : .....Prénom : .....

Téléphone : .....E-Mail : .....

Fait le: ..... A : .....

Signature avec la mention « lu et approuvé » :

### **Je suis JEUNE**

NOM : .....Prénom : .....

Téléphone : .....E-Mail : .....

Fait le: ..... A : .....

Signature avec la mention « lu et approuvé » :

**Signature du représentant légal pour les jeunes mineurs baby-sitter, avec la mention « lu et approuvé » :**

.....

